

"Le Lac pour tous" se structure

Les militants de la servitude de marchepied lancent l'idée : et si une structure intercommunale se chargeait de gérer les rivages du lac ?

Déjà forte de 550 adhérents, l'association "Le Lac pour tous" va tenir sa première assemblée générale le 16 juin prochain, à 20 h 30 à l'amphithéâtre de l'Espace Tully.

L'occasion de poser les choses : « Notre objectif n'est pas seulement d'avoir toujours plus de membres, nuance le président Jean-Paul Lugrin, mais aussi, après une année très active, de nous structurer... tout en continuant notre activité. » A savoir



L'association milite pour le respect de la servitude de passage en bordure du lac, de Chens à Saint-Gingolph.

de nouvelles marches militantes le long du lac et de nouveaux rendez-vous avec les autorités.

Une lettre du maire de Publier aux riverains du lac

A ce sujet, l'heure est à l'examen concerté des questionnaires envoyés aux candidats aux élections municipales (lire *Le Messenger* du 27 février) : « Un peu moins de la moitié des candidats nous ont répondu, et à présent nous écrivons aux maires pour obtenir un rendez-vous et leur demander ce qu'ils comptent faire, maintenant, pour le respect de la législation au bord du lac. »

Et d'évoquer un premier rendez-vous en mairie de Publier : « Le maire a proposé d'envoyer à tous les riverains du lac une lettre de rappel à la loi concernant l'existence de la servitude de marchepied, pour leur demander comment ils comptent l'appliquer. »

Une structure intercommunale pour s'occuper des bords du lac

Cette démarche volontaire des élus locaux, les membres de l'association espèrent aussi la rencontrer dans tous les services en charge du littoral lémanique, que ce soit ceux de l'Etat, des communes ou des intercommunalités.

« Nous émettons aussi cette idée, poursuit M. Lugrin, qu'une struc-

ture intercommunale s'occupe des bords du lac, et donc du respect de la servitude de marchepied. »

Car selon l'association, faire respecter la loi en la matière est possible, le meilleur exemple étant la commune d'Anthy, « la seule qui a réussi à libérer tout son littoral. Et depuis, à notre connaissance, cela n'a causé aucun problème lié au passage pour les propriétaires. » La logique n'étant pas, rappelons-le, d'entrer en guerre avec les riverains ni de transformer le "sentier douanier" en chemin de grande randonnée.

Mais parfois le propriétaire récalcitrant n'est pas un privé : « Les verrous les plus difficiles à faire sauter sont souvent publics, par exemple la plage municipale de Thonon ou le centre nautique d'Evian. Mais tout progrès réalisé sur un équipement public sera du gagnant-gagnant. On voit en ce moment se concrétiser la passerelle de 63 m sur le delta de la Dranse : si on peut y arriver là, malgré toutes les contraintes du site, on le pourra partout ! »

YVAN STRELZYK

Site : lelacpourtous.weebly.com.